



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1264 du 20 Février 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito : La bataille pour l'emploi	3
■ Adresse de la CE fédérale aux syndicats et sections syndicales	4
■ Elections de mars 2007 : CAP des Attachés de l'équipement	5
■ Résultats des élections des CTPS du 30 janvier 2007	6 à 8
■ Compte rendu CAP des TSE du 7 février 2007	9 à 11
■ Compte rendu de la commission n°1 du CCAS du 16 janvier 2007	12 à 13
■ Motion des CLAS-CGT au ministre concernant la MGET	14



AGENDA

20 février 2007 :
Rencontre FD/PCF
suite au courrier adressé aux candidats
à la présidentielle

26 février 2007 :
CR Languedoc Roussillon / UIT

27 février 2007 :
Groupe d'échanges « Bases aériennes »

28 février 2007 :
Secrétariat fédéral

27 février 2007 :
CCAS plénier

28 février 2007 :
DGPA/OS sur l'action sociale

2 mars 2007 :
DGPA/FD : CAP dans les DIR

8 mars 2007 :
Journée d'étude :
Femmes/Mixité et l'IHS-CGT



Déclaration 13 février 2007

Nouvelles vagues de répression en Guinée : la France et l'Union européenne doivent prendre des sanctions !

La CGT appelle une nouvelle fois ses organisations et ses militants à se mobiliser en soutien au peuple guinéen.



Déclaration du 12 février 2007

Jean-Christophe Le Duigou, Secrétaire de la CGT

Déficit public : il y des alternatives à l'austérité généralisée

« Le déficit public recule » a annoncé ce matin le Premier ministre à la Conférence nationale des finances publiques à Bercy.



Déclaration 14 février 2007

Le Code du travail ne doit pas être réécrit à marche forcée

Dans ces graves circonstances, la CGT se félicite que les cinq confédérations syndicales aient écrit ensemble au ministre du travail pour exiger la suspension de cette décision. Elle s'adresse solennellement aux salariés, aux juristes et usagers du droit du travail pour qu'ensemble, nous empêchions ce déni de démocratie.

Signer la carte-pétition sur les salaires accessible sur le site de l'Ugff : www.ugff.cgt.fr



INFOS BREVES



Communiqué du 12 février 2007

Partage des allocations familiales et résidence alternée des enfants.

Déclaration des administrateurs CGT de la CNAF

Un projet de décret sur le partage des allocations familiales (AF) dans le cadre de la résidence alternée des enfants, vient d'être soumis à l'avis du Conseil d'administration de la CNAF, mesure inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2007.



Tract du 5 février 2007

Au travail et dans la vie, femmes et hommes : Tous égaux. Saisissons-nous du 8 mars 2007

Tract Confédéral accessible sur le site confédéral : www.cgt.fr



Communiqué 13 février 2007

Nouvelle semaine de renforcement

Après avoir apprécié et tiré les enseignements des résultats de syndicalisation (5000 nouveaux syndiqués), le CCN a retenu la proposition d'une nouvelle semaine de campagne de renforcement, du 2 au 6 avril 2007.

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 2 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de postes offerts au concours commun externe pour le recrutement de techniciens supérieurs pour l'accès à l'ENTE, l'ENM et de techniciens géomètres pour l'accès à l'ENSG.

Arrêté du 2 février 2007 fixant le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des TPE au titre de l'année 2007.

Arrêté du 30 janvier 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie et d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie.

Arrêté du 230 janvier 2007 autorisant autre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens de la météorologie.

Arrêté du 6 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Décret n°2007-165 du 6 février 2007 modifiant le décret n°2002-749 du 2 mai 2002 instituant la NBI en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux, les services déconcentrés de la DGAC, IGACM et BEA pour la sécurité de l'aviation civile.

Arrêté du 6 février 2007 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 fixant les conditions d'attribution de la NBI dans les services centraux, les services déconcentrés de la DGAC, IGACM et BEA pour la sécurité de l'aviation civile pour les personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure.

Décret n°2007-172 du 7 février 2007 modifiant le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la NBI dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Arrêté du 7 février 2007 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la NBI dans les services du METLM.

Arrêté du 7 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes aux concours externe et interne de délégué au permis de conduire et de la sécurité routière.

Arrêté du 2 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 d'un concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'équipement et fixant la date des épreuves écrites.



EDITO

La bataille pour l'emploi

Toutes catégories de salariés confondues le nombre de chômeurs recensés par l'ANPE en 2006 dépasse les 5 millions.

En 10 ans, l'intérim a progressé de 130% ;

En 10 ans, le nombre de CDD a progressé de 60% ;

En 10 ans, le nombre de CDI a progressé de 2% ;

En 10 ans, le nombre de suppressions d'emplois dans notre ministère a été de plus de 20 000 agents.

7 millions de travailleurs perçoivent un salaire inférieur à 755 euros par mois.

En 2006, 1,2 millions d'adultes vivent avec le RMI soit + 20% par rapport à 2002.

Confronté à une stratégie continuelle de recherche de rentabilité financière, et utilisé comme variable d'ajustement, l'emploi privé comme public a été particulièrement touché. Il est l'un des sujets majeurs de préoccupation des salariés et de la population.

Les suppressions d'emplois se sont poursuivies au travers d'une liste jamais close de plans sociaux et de casse des services publics dont celui de l'équipement.

Cette situation a créé une insécurité sociale de plus en plus forte. D'élections en élections, s'est exprimée de plus en plus une urgence sociale à laquelle le gouvernement reste sourd.

L'absence de réels projets politiques alternatifs aux réformes régressives hypothèque le résultat de l'action. La Confédération, la Fédération, les syndicats nationaux, les syndicats, et les sections syndicales doivent dans ce domaine travailler aux convergences de luttes pour avancer des propositions de réformes permettant d'assurer une plus grande justice sociale.

Il s'agit de s'engager dans une nouvelle bataille pour l'emploi public et privé en s'appuyant sur les atouts et les potentiels de notre pays. Cette bataille doit s'articuler autour d'une action pour le développement des services publics, le développement industriel et l'amélioration des conditions de travail.

L'avenir nous appartient, nous devons atteindre tous ensemble l'objectif d'une société plus juste, plus solidaire avec la CGT nous le pouvons... et nous le réussissons pour les générations à venir !

St Exupéry écrivait : « On n'hérite pas de la terre de ses parents, mais on n'emprunte celle de ses enfants ».

James VARENNES
membre du Bureau fédéral



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Adresse de la CE fédérale aux
Syndicats et sections syndicales

Montreuil, le 14 février 2007

Chers camarades,

La Commission Exécutive fédérale des 6 et 7 février 2007 a examiné la réalisation du budget de la Fédération pour l'année 2006. Celui-ci est fortement déficitaire en raison de l'allongement du délai de rentrée des cotisations en trésorerie fédérale.

C'est ainsi qu'une comparaison date à date montre un déficit de rentrée de cotisations de 45 500 timbres pour un montant de 48 600 € au 31/12/06 ayant un impact de - 25 % des recettes escomptées.

Nous constatons depuis 2003 un allongement des délais d'encaissement des cotisations en trésorerie fédérale. C'est ainsi que pratiquement toutes les cotisations étaient encaissées dans les 18 mois, alors que nous sommes arrivés à des délais de 24 mois, puis maintenant 26 mois pour solder les cotisations 2005.

Nous avons analysé cette situation comme étant la conséquence le plus souvent d'un retard dans la remontée des cotisations au niveau national.

Chacun comprendra que cette situation est inquiétante et a des répercussions dommageables pour l'activité de toute la CGT, à commencer par celle du syndicat, puis par effet de cascade celle de la Fédération et de la Confédération.

Certes, les conditions de vie et de travail des syndiqués, comme celle des agents, sont particulièrement difficiles, voire critiques, et cela pèse sur l'activité syndicale quotidienne. Mais nous avons besoin de mobiliser toutes nos forces pour défendre les statuts, les conditions de travail, les régimes indemnitaires, ... et nous ne pouvons laisser réfracter ces difficultés dans nos organisations syndicales. A l'inverse, plus que jamais, la CGT, la FD et ses syndicats ont des besoins financiers importants pour informer, réunir, rassembler et organiser la mobilisation de tous les agents.

Aussi nous vous invitons à vous pencher sur l'état de rentrée des cotisations dans chacune de vos organisations, sur l'état de remontée en trésorerie du Syndicat, du Syndicat National ou de la Fédération afin d'accélérer celle-ci, de veiller à une remontée régulière des cotisations comme le pratique bon nombre de syndicats et de sections de syndicats nationaux.

Vous en remerciant, nous vous prions de croire, Chers camarades, en l'assurance de nos sentiments syndicalistes fraternels.

*Pour la CE fédérale,
Le secrétaire trésorier,
Francis COUDEVILLE.*



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

ELECTIONS A LA CAP D'ATTACHES :

Un enjeu pour toute la CGT à l'Equipement/Environnement

⇒ le 22 mars auront lieu les élections pour désigner les représentants du personnel pour le corps d'attaché d'administration de l'Equipement. Ce corps de 2500 agents qui résulte de la fusion des corps d'attachés d'administration centrale et d'attachés des SD est le corps le plus important de catégorie A après celui des ITPE.

Les élections se déroulent exclusivement par correspondance pour les attachés en services déconcentrés (qui viennent ou vont recevoir leur matériel de vote) et dans 5 sections de vote le 22 mars pour l'administration centrale.

⇒ La liste CGT comme la profession de foi ont été élaborées dans le cadre d'une concertation entre toutes les organisations CGT concernées. Elle est représentative des diversités professionnelles et d'engagements syndicaux. Elle est un point d'appui pour gagner au vote CGT.

Attaché principal :

Laurence BOUBET, DDE 71
Jean-Louis LIVROSET, DDE 13
Patrick HALLINGER, UGFF
Arnaud DEMAY, DGMT

Attaché :

Denis Philippe BELANGERE, Permanent CGT
Bernadette MARIN, DGPA
Marie-Gaelle SAEZ, DRE Aquitaine
Jannick LOUISE ADELE, MEDD
Sabine LETENDRE, DGUHC
François-Xavier ROBIN, CETE Normandie-Centre

⇒ L'objectif est d'avoir un élu à la CAP du corps fusionné

Avec 17,34 % des voix, la CGT avait une élue à la CAP d'attaché d'administration Centrale. Bien qu'ayant acquis une réelle audience pour les attachés de services déconcentrés (10,76 % aux dernières élections), la CGT n'était pas représentée à la CAP compétente.

5 postes de titulaires sont à pourvoir aujourd'hui. Avoir un(e) élu(e) dans le nouveau corps est un objectif accessible mais la réduction du nombre de sièges à pourvoir implique que nous gagnions des voix.

C'est pourquoi chaque voix va compter et pas une ne doit nous manquer. Chaque syndicat, chaque section, chaque union fédérale, chaque militant a un rôle à jouer dans ce cadre : contacter un, deux, trois attachés ou davantage pour solliciter le vote CGT sans pour autant que ceux-ci partagent forcément tout ce que dit et fait la CGT, c'est nécessaire et c'est possible.

Alors tous sur le pont, même si ça ne fait pas plaisir à la DGPA !!!!

**Compte-rendu de la CAP
des Techniciens Supérieurs**
du 7 Février 2007

Déclaration des élus CGT

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Nous tenons tout d'abord, sans entrer dans une polémique stérile, à souligner que la CGT souhaitait un report de la CAP au 13 ou 14 février prochains afin de permettre une étude plus approfondie des dossiers. Les listings de la DGPA nous ont été transmis le vendredi 2 février 2007 soit moins de 8 jours statutaires avant la CAP. Nous connaissons les difficultés du bureau TEC 2 quant aux remontées des PM 104 et des avis des services d'origine ou d'accueil. De trop nombreux services ne respectent ni les dates butoirs ni les demandes des agents allant même jusqu'à ne pas transmettre volontairement les demandes de mutation; ce dernier point est totalement inadmissible. Enfin, de trop nombreux services également oublient d'ouvrir, dans le cadre Lolfien, des postes susceptibles d'être vacants, et prétextent par la suite que l'agent ne peut muter, son poste n'étant pas ouvert sur la liste externe. Qu'on se le dise une fois pour toute, l'Etat dans l'Etat n'existe pas.

La CGT sollicite la bienveillance de la CAP :

- quant aux mutations pouvant être réglées à une date comprise entre le 1er juin et le 1er août 2007. Celles-ci, nombreuses, concernent essentiellement des rapprochements de conjoints, raisons familiales, difficultés financières... et le plus souvent avec l'accord du service d'origine. La DGPA nous oppose trop souvent le respect des souhaits des services pour ne pas prendre en considération de telles convergences entre les intérêts des agents et de l'administration.
- quant aux demandes des agents de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France de la Division des Prestations Informatiques. D'après l'étude des dossiers, 5 agents sur 7 peuvent prétendre à une mutation en remplissant les critères de la CAP et disposant des postes pour les accueillir. Nous y reviendrons de manière plus détaillée, si le déroulement de la CAP le nécessite.

Sur la circulaire « Promotions 2007 », l'étude des dossiers de détachement dans l'emploi fonctionnel reste basée sur les critères prévalant avant la réorganisation des services. Des réunions de concertation se sont tenues sans pouvoir proposer des agents dans la mesure où ceux-ci n'occupent pas des fonctions de « chef de... ». La CGT souhaite qu'une réunion soit programmée le plus rapidement possible afin d'étudier les modalités de détachement pour 2007 et d'indiquer aux chefs de service une démarche commune et cohérente (demande effectuée janvier 2007).

Ce point nous amène directement au groupe de travail des TSE; la CGT est très impatiente d'avoir connaissance du rapport de l'Inspecteur Général (M. HARO), du rapport du CEDIP, des propositions d'actions de la DGPA et du calendrier 2007. La mise en œuvre d'un nouveau statut pour 2008 nécessite d'enclencher au plus tôt les discussions. La CGT a contribué au groupe de travail par ses différents apports oraux et écrits et attend en retour la prise de position du Ministère.

La note d'orientation du RST présentée au dernier CTPM du 1er février a mis en avant la nécessité de prendre en compte les spécificités de celui-ci dans la gestion des carrières afin de préserver les compétences et en développer de nouvelles. Nous attendons un croisement des

réflexions qui vont s'engager dans un groupe de travail DRAST/DGPA avec le groupe de travail spécifique des TSE.

Sur le concours TSP de 2006, deux interrogations :

- Quel est le résultat des modalités d'affectation des lauréats ? Nous espérons que tous les services ont pu bénéficier de la masse salariale nécessaire à la nomination des agents dans leur service d'origine.
- Les candidats ont reçu leur notation. Les non-admissibles ont été surpris par le fait que la moyenne a été fixée à 43,5/80 au lieu de 40 pour l'année 2005. Quel critère justifie ce barème d'autant que ce ne sont pas les postes qui manquaient à moins que notre amie Lolfie soit passée par ici et nous refaire le coup du rabet ?
- Cette deuxième question se pose également pour le concours à concours à caractère exceptionnel pour TSE.

De manière plus générale, suite à l'affectation des agents, la prise en compte de leur mobilité imposée (frais supplémentaires, conditions de vie, formation,...) doit être également au cœur des débats aussi bien dans les instances locales que nationales. Même si cette année commence, pour beaucoup dans les cartons, dans le même temps, les questions de salaire, de pouvoir d'achat, de déroulement de carrière, d'emploi, du niveau des pensions... demeurent. La journée du 8 février est importante même avec 0,3 % en plus. Les techniciens attendent autre chose que 150 € supplémentaires sur la prime de rendement.

Réponses de l'administration

Les réponses sont apportées par M. MALFILATRE.

▶ Report de la CAP :

La DGPA n'a pas voulu avoir une attitude méprisante et essaye de faire au mieux. Il n'était pas possible de reporter la CAP après les vacances et la majorité des représentants à la CAP ont été d'accord pour maintenir la journée du 7 février 2007.

L'envoi tardif des listes est lié à un bug de l'application mobilité. La cellule de gestion a dû ressaisir des demandes non validées par les services. Les gestionnaires ont travaillé tard; la DGPA regrette ces incidents.

▶ Groupe de travail des TSE :

L'inspecteur Général, M. HARO, a pris du retard. Son rapport sera déposé au Conseil général des Ponts et Chaussées avant la fin de la semaine. Il sera diffusé dans les jours à venir. La DGPA prévoit ½ journée de présentation aux organisations syndicales. Les termes du planning et des actions sera déterminé à l'issue de cette réunion.

▶ Applications des critères :

La DGPA estime qu'elle a tenu compte des réorganisations et que l'on peut assouplir certaines règles; la DGPA souhaite examiner les dossiers au cas par cas et ceux particulièrement des agents ayant fait un recours sur le pré-positionnement (RPA^o). La phase de réorganisation ne veut pas dire que l'on doit s'affranchir de tous les délais.

▶ Agents en poste dans les Conseils Généraux :

La DGPA prépare une circulaire sur leurs droits à promotions.

▶ Concours TSP :

Un point sera fait avec le Président du jury suite à la moyenne retenue (*ndlr* : 43,5 en 2006 au lieu de 40 les années précédentes) pour le concours de TSP. La même démarche sera accomplie pour le concours exceptionnel à caractère professionnel à TSE.

Sur le concours TSP 2007, la DGPA reprendra contact avec le bureau RC pour connaître les modalités d'application d'inscription (à la date du concours ou au 31/12/2007).

▶ Lauréats concours ITPE Pro :

C'est un débat actuel à la DGPA. Il existe effectivement une différence de traitement entre les SA reçues attachés et les TSE reçus ITPE. Les premières ont effectivement 3 listes pour trouver 1 poste. Quelle sera la formule retenue et pourquoi cette différence ? Ce sera peut-être une formule mixte dans la mesure où le ministère est tenu de résorber les postes vacants dans les services les moins attractifs afin que ces derniers puissent fonctionner correctement. La CAP des ITPE est beaucoup plus dirigiste. La liste parue fait état de 45 postes pour 37 agents dans le cadre des lauréats ITPE.

▶ PLF 2007 :

Il est ce qu'il est. C'est 150 € par agent soit 1 500 000 € pour les TSE. Ce n'est pas beaucoup par agent mais c'est le résultat des équilibres internes.

▶ Emplois Fonctionnels :

Les Directions Interdépartementales des Routes réfléchissent aux postes éligibles aux Emplois Fonctionnels (*ndlr* : sans les organisations syndicales). On ne peut pas introduire de nouvelles règles et on ne peut pas allonger la période transitoire. La DGPA informe les directeurs ou secrétaires généraux lors de toutes les réunions sur la manière de conduire les propositions. Des instructions sont données coup par coup.

▶ Circulaire Mobilité :

Une circulaire Mobilité pour l'ensemble des corps paraîtra à la fin du mois.

Commentaires de la CGT

La CGT avait sollicité la bienveillance de la DGPA quant à l'application des critères de mobilité (Cf déclaration). Ce point a été difficile à obtenir. L'intervention des élus CGT a permis de débloquent quelques situations notamment pour les « conjoints Equipement ». Les TSE titularisés au 1/09/2005 et bénéficiant d'un rapprochement de conjoint n'ont pu obtenir satisfaction. Cette position montre qu'il est très important de monter des dossiers complets si jamais des situations particulières motivent les demandes de mutations.

Concernant les dossiers déposés par les agents de la DREIF et plus particulièrement de la Division des Prestations Informatiques, la DGPA n'a pas souhaité prononcer les mutations excepté pour 1 agent. La DGPA a pris l'engagement que les agents remplissant les critères d'ancienneté pourront bénéficier d'un accord lors de la prochaine CAP sous réserve de l'avis du service d'accueil dans le cas où aucune solution interne n'est trouvée d'ici la CAP du mois de mai.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter les représentants CGT :

Didier HOREAU

DDE Mayenne CA rue Mac Donald

53030 - LAVAL cedex 9

☎ 02.43.67.88.96 Mélanie

Gilbert BELTRANDO

DDE 13

9 Avenue du Général LECLERC

13 003 MARSEILLE

☎ 04.91.28.40.33 Mélanie

Sylvain JOBLON

CETMEF 2, Bld Gambetta

60321 – COMPIEGNE Cedex

☎ 03.44.92.60.72 Mélanie

Arnaud ROUGE

CETE de Lyon – LRPC Autun

Bd de l'industrie

BP 141

71405 AUTUN

☎ 03.85.86.67.49 Mélanie

**Présents: CGT : MANDARD A, MARTIN J, DELABRE C
CFDT, F0.**

Excusés : CGT. : RAIMBAULT C

Administration représentée par Mme NAVARRE L. qui remplace C. LAFARGE

Une mise au point sur la communication des convocations et des documents est faite, et plus particulièrement sur l'utilisation des boîtes personnelles des membres du CCAS, qui ne doivent pas pallier au manque de moyens de l'administration.

1 - Approbation/du compte rendu de réunion du 14 Novembre 2006

Pour les prochaines réunions des PV synthétiques seront élaborés avec les positions des organisations syndicales ainsi que des relevés de décisions. Un suivi plus strict des décisions sera effectué.

2 - Validation du bilan CIL 2005

Quelques modifications sont apportées.

Une mise en garde sur l'utilisation des CIL sera de nouveau faite dans les services. Les CIL ne doivent pas remplacer les crédits qui relèvent directement du fonctionnement et du devoir de l'Etat employeur envers ses agents.

Le document sera dans les services la 1ère semaine de Février.

Une nouvelle formule pour le bilan des CIL 2006 sera mise en place. Les formulaires seront mis à disposition des CLAS avec la diffusion de la circulaire CIL.

Dans le cadre de l'organisation de mini-séjours pour les enfants et de l'utilisation des crédits d'initiative locale, la réglementation sur l'accueil et l'encadrement des mineurs a été modifiée au 1er septembre 2006. Depuis cette date, tous les séjours même d'une seule nuit doivent être déclarés auprès de la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

3 - Circulaire CIL

Une nouvelle circulaire doit être validée dans le cadre de la logique LOLF.

De grandes difficultés des remontées des services et des CLAS se font ressentir, le fonctionnement en mode LOLF demande un suivi plus rigoureux. Il faudra veiller à ne pas transformer les CIL en nouvelle prestation ou à l'individualisation.

La circulaire sera dans les services début Février.

4 - Recueil d'informations sociales

Quelques points restent en attente de précisions notamment le rôle des ASS.

Diffusion du document par messagerie interne, intranet et 3000 exemplaires seront tirés à la DGPA et diffusés à hauteur de 25 par service pour les agents n'ayant pas de moyens informatiques.

Diffusions au mieux fin du 1er trimestre 2007.

5 - Point sur la situation des CLAS au 16 Janvier 2007

40% des présidents de CLAS n'ont pas répondu à l'enquête de la DGPA. La CGT est dans la moyenne de ces non réponses. Il serait souhaitable que les présidents CGT fassent remonter les informations, ce qui rendrait service aux membres CGT de la commission pour connaître

les difficultés rencontrées par les présidents de CLAS et de pouvoir les défendre auprès de la direction. Si nous ne connaissons pas la réalité des difficultés comment les faire évoluer favorablement.

Un point sera fait au CCAS du 27 Février, les éléments doivent nous remonter rapidement.

6 - Axes de travail de la commission N° 1

1. Finalisation de la circulaire CIL
2. Le suivi de la situation des CLAS, dans le cadre de la réorganisation des services et des transferts.
3. Le suivi de la réflexion menée par le groupe de travail DGPA / Fédérations syndicales, dans le cadre de l'arrêté du 22 mai 1985.
4. La mise en oeuvre d'une direction des services, après passage en CTPM de l'arrêté modifié.
5. Le suivi social des agents transférés pendant le droit d'option.
6. La préparation du renouvellement du CCAS et des CLAS.
7. La réflexion à mener sur les prestations interministérielles à réglementation commune servies par le ministère.
8. Les modalités d'organisation des rencontres et formations de président(e) s et membres des CLAS fin 2007 début 2008.
9. Bilan CIL 2006.
10. Préparation du bilan du mandat 2004-2007.
11. Mise à niveau des formateurs de membres de CLAS et renouvellement du vivier
12. Journal Equip'sociale avec un objectif de 3 ou 4 parutions par an.

7 – Equip' sociale

Le n° 40 à la validation de Mme JACQUOT-GUIMBAL, à diffuser dans les meilleurs délais.

N° 41 Comité de rédaction : A MANDARD, DECARRIERE (FO), E POREE (CFDT), S HOROWITZ (Adm.), J.L KALFLECHE (Adm.).

Un seul édito plus 4 pages, pour une parution en Avril. Réunion du comité de rédaction le 1er mars 2007.

8 - Questions diverses

Réaction MGET / CLAS sur l'exclusion du partenariat de la MGET) au sein des CLAS dans la rédaction de l'instruction relative à l'organisation de l'action sociale du 24 octobre 2006.

La circulaire du 26 juillet 2006 précisant que les agents bénéficieront pendant le droit d'option des prestations individuelles et collectives du ministère sera diffusée dans tous les services et aux présidents de CLAS.

Le compte rendu validé du CCAS du 19 septembre 2006 sera envoyé aux présidents de CLAS.

Prochaine réunion de la commission n°1, le 29 mars 2007.

Pour la Commission : Jean MARTIN



La Fédération CGT de l'équipement-environnement et le Président du CCAS invitent l'ensemble des CLAS-CGT à faire voter en séance plénière la motion ci-dessous proposée par le Président général de la MGET.

MOTION

du CLAS de (nom du département)
Séance plénière du (date)

**A l'attention du Ministre des Transports, de l'Équipement,
d Tourisme et de la Mer**

Réuni en séance plénière, **le Comité Local d'Action Sociale de**(nom du département)

s'inquiète :

que l'instruction de la DGPA du 24 octobre 2006 relative à l'organisation de l'action social exclut la MGET de la liste des partenaires malgré son rôle actif tenu depuis plus de 60 ans.

Cette décision d'exclusion est illégitime, tant du point de vue des textes fondateurs des CLAS et des convention signées avec le ministre, reconnaissant les missions d'intérêt général et l'objet social de la MGET, que du point de vue de la loi de modernisation de la Fonction publique, voire même des recommandations européennes.

Cette décision d'exclusion de la MGET ne respecte pas les engagements de l'Administration réaffirmés ces derniers mois à maintes reprises aux partenaires sociaux, en vue d'intégrer la MGET à l'action sociale ministérielle dans un cadre réglementaire rénové.

Le Comité Local d'Action Sociale de..... (nom du département)

demande :

- La réintégration immédiate de la MGET comme partenaire social du Ministère à part entière, au moyen d'une instruction rectificative conforme aux textes officiels et à la politique sociale engagée par le ministre et d'un engagement formel de coopération,
- Le maintien des aides matérielles de fonctionnement et le rétablissement des aides financières à la MGET, au titre de son action sociale, pour ne pas priver les personnels de cet outil indispensable et unanimement reconnu qui les a accompagnés depuis plusieurs décennies.